

Date de dépôt : 30 juin 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Antoine Bertschy : Absence totale d'information sur le volume des transactions des enlèvements de véhicules

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 18 juin 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le rapport n°29 de la Cour des comptes, sur la légalité et la gestion relatives aux honoraires et prestations de services de tiers facturés à l'Etat de Genève, relevait au point 4.5.1 des problèmes quant aux enlèvements et mises en fourrière des véhicules.

Concernant les enlèvements, effectués par les garages mandatés par la police, la Cour des comptes relevait, entre autres, que le donneur d'ordre, soit la gendarmerie, n'a aucune information sur le volume des transactions.

Si pour les autres problèmes relevés par le rapport dans ce domaine d'activité les solutions semblent envisageables et envisagées pour la fin de l'année 2010, cette absence d'information ne fait l'objet d'aucun commentaire du département.

Or, le mandant est en droit, et a même le devoir en tant qu'autorité, de savoir si ce qui a été facturé aux contrevenants par les mandataires correspond aux interventions requises.

Aux yeux de l'interpellant, le problème réside dans le fait que le cahier des charges fourni au prestataire fait office de contrat.

On est en droit de se demander si, dans un marché dont on ne peut que grossièrement évaluer le chiffre d'affaires du fait du manque total d'information à plusieurs millions de francs par année, une relation contractuelle plus contraignante pour le mandataire ne serait pas nécessaire, voire indispensable.

Ma question est la suivante :

Dès lors, le Conseil d'Etat entend-il combler cette lacune au niveau de l'information sur le volume des transactions, voire modifier la relation contractuelle qu'il a avec les garages chargés de l'enlèvement des véhicules ? Je remercie le gouvernement de sa réponse.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

En 2009, les dépanneurs ont effectué plus de 9'000 enlèvements de véhicules à Genève à la demande de la police et des APM, dont environ un quart ont dû être acheminés à la fourrière parce qu'ils n'avaient pas été retirés par leur propriétaire dans les 48 heures auprès du garage ayant effectué l'enlèvement.

Il y a actuellement 6 garagistes agréés qui effectuent ces enlèvements conformément à un cahier des charges établi par la police.

La facturation des dépannages est effectuée selon la liste « Tarifs officiels des dépannages », validée par l'UPSA et le référent de la gendarmerie. Les logos de la police et de l'UPSA figurent sur ce document.

Les tarifs des prestations sont révisés tous les trois ans et sont identiques pour les six dépanneurs. Ils sont affichés dans les entreprises de dépannages agréées, ainsi qu'à la fourrière de l'office cantonal des automobiles et de la navigation.

Dans la perspective d'une prochaine intervention auprès des prestataires, les services de police étudient actuellement les modalités propres à prendre en compte la préoccupation exprimée dans la présente IUE.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP